



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-48924>

Département(s) de publication : **87**

Annonce n° **26-48924**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-41262

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 23/04/2026

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Conseil Départemental Haute-Vienne

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 22870851700989

**Ville** : Limoges

**Code postal** : 87000

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 87

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Formation obligatoire des assistants maternels agréés

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : La présente consultation concerne la formation obligatoire des assistants maternels agréés. La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 3° du Code de la commande publique. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Le montant maximum est de 120 000 euros HT pour la durée totale de l'accord-cadre. L'accord-cadre est mono-attributaire. Il n'est pas prévu de décomposition en lots. Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres. Aucune variante n'est autorisée. Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

### Section 4 - Informations rectificatives

- La date limite de remise des offres est fixée au 01/06/2026, 12 heures.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 18/05/2026**